



Rapport du Président du jury des concours externe et interne pour l'accès à l'emploi de secrétaire de chancellerie au titre de 2022

Après deux années marquées par la pandémie de COVID 19, le concours de secrétaire de chancellerie 2022 s'est déroulé dans des conditions presque normales. Les épreuves écrites d'admissibilité se sont déroulées du 11 au 13 octobre 2021 à l'espace Charenton. Les épreuves orales ont eu lieu du 7 au 23 mars 2022 au Centre Multiburo de la Gare Saint-Lazare.

I - Eléments statistiques

Au total, **35 candidats ont été déclarés admis** (17 en interne et 18 en externe) pour 2039 candidats inscrits et 654 présents. On notera que le taux de participation aux épreuves écrites est de 26% au concours externe et de 49% en interne : un candidat sur quatre seulement est présent en externe, et un sur deux en interne.

Sur les deux concours, **la proportion de femmes est de 53%, et celle d'hommes de 47%**. Au final, les lauréats se sont répartis entre 48,5% d'hommes et 51,5% de femmes. Parmi les candidats admissibles, 25% avaient moins de 30 ans, 43% entre 30 et 39 ans, 27% entre 40 et 49 ans et 5% plus de 50 ans.

- Statistiques concours interne :

Le nombre d'inscrits (540) s'est un peu redressé pour le concours 2022 par rapport à 2021 (477), mais reste inférieur d'environ 25% à ce qu'il était en 2020 (722).

Le taux de présence est remonté à 49%, contre 39% seulement en 2021. Ce creux dans la participation lors du concours précédent est dû aux difficultés de se rendre à Paris pendant la crise sanitaire.

55% des candidats internes étaient à l'étranger au moment du concours.

La majorité des candidats en interne avait plus de 39 ans : 31% avaient entre 30 et 39 ans, 40% entre 39 et 49 ans et 25% plus de 50. Seuls 3,5% des candidats avaient moins de 30 ans, ce qui s'explique par les conditions d'ancienneté requises.

Rapporté au nombre de candidats présents, et **avec 17 candidats reçus, le taux d'admissibilité a atteint 21% et le taux d'admission 6,5%**. Parmi les

candidats admissibles (55), le taux de réussite est de 31%, avec une **moyenne d'admissibilité à 9,97/20** (contre 9,02 en 2021 et 9,44 en 2020). Dans la ligne de 2021 et 2020, la note moyenne obtenue à l'épreuve d'entretien a dépassé 13/20 (**13,11/20**, contre 13,29 en 2021 et 13,76 en 2020).

- **Statistiques concours externe** :

Le nombre d'inscrits (1499) s'est un peu redressé par rapport à 2021 et 2020, mais, comme indiqué plus haut, le taux de présence reste faible, à 26%.

Seulement 5% des candidats externes se trouvaient à l'étranger au moment du concours.

Quasiment 60% des candidats du concours externe avaient moins de 30 ans et 30% entre 30 et 39 ans (10% de plus de 40 ans).

S'agissant du **niveau d'études**, on peut relever que la plupart des candidats du concours externe a un niveau bac+5, supérieur au niveau requis pour se présenter au concours de secrétaire de chancellerie, souvent avec un double diplôme.

Rapporté au nombre de candidats présents, **et avec 18 lauréats, le taux d'admissibilité est de 14% et le taux d'admission de 4,6%**. Parmi les candidats admissibles (54), le taux de réussite est de 33%, avec une **moyenne d'admissibilité à 9,19/20** (contre 8,84 en 2021 et 8,97 en 2020). Le **seuil d'admission** s'est établi à **13,60/20**, un peu plus qu'en 2021 (13,25), mais moins qu'en 2020 (14,90).

II – Remarques générales

Comme les années précédentes, ce concours a réuni **des candidats aux profils très variés** :

-Pour le concours interne, si la majorité des candidats venait du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) et de son réseau (pour la plupart adjoints de chancellerie), environ 20% des candidats venaient d'autres administrations (Intérieur/préfectures, Finances, Education nationale, collectivités territoriales...) et occupaient parfois déjà des emplois de cadre A, ce qui montre l'attractivité du MEAE et de ses métiers. S'agissant des candidats au concours interne venant d'autres administrations que le MEAE, le jury s'est montré ouvert et n'a bien sûr aucunement privilégié les seuls agents du MEAE. Toutefois, compte tenu de l'exigence d'avoir des agents rapidement opérationnels sur les fonctions consulaires au moment où nos compatriotes ont des attentes de plus en plus fortes, le jury a vérifié que les candidats extérieurs avaient une claire vision des tâches qui les attendent, de l'organisation du ministère et de ses services, de ses ambassades et consulats, de ses opérateurs, et de leurs missions respectives. Or, certains candidats internes extérieurs au MEAE ont semblé considérer que, s'agissant du transfert d'une administration à une autre, l'entretien avec le jury portait d'abord sur la personnalité et la culture générale. Si ces derniers éléments sont pris en considération, ils ne sauraient être suffisants.

-Pour le concours externe, les candidats avaient le plus souvent un niveau académique élevé, des expériences riches et variées, y compris à l'étranger, et connaissaient souvent des langues rares, ce qui les rendait éligibles aux concours de catégorie A du MEAE. On peut relever la proportion assez élevée de « faux externes », c'est-à-dire de candidats n'ayant pas l'ancienneté requise pour passer le concours interne mais ayant déjà une expérience au MEAE ou en Ambassade, ou dans le réseau (un tiers des admissibles).

Les moyennes recouvrent de très fortes disparités, de la moins bonne note à la plus élevée à l'écrit comme à l'oral (entre 2 et 19/20). Le jury a généralement montré beaucoup d'unanimité dans sa notation, en particulier pour les très bons candidats et pour ceux dont la prestation était jugée insuffisante.

La note éliminatoire en anglais, langue indispensable pour exercer à l'étranger, a été attribuée à presque **28% des candidats internes et 40% des candidats externes à l'écrit. Elle a été aussi très discriminante à l'oral**. En dépit d'excellentes prestations, les correcteurs d'anglais signalent un niveau très hétérogène et indiquent que les notes éliminatoires sanctionnent en général une méconnaissance des règles élémentaires de la langue et, à l'oral, des difficultés à tenir une conversation en anglais, qui reflète un manque évident de pratique.

III – Remarques pour la préparation des candidats

III-1 Epreuves écrites d'admissibilité.

L'attention des candidats est appelée, comme les années précédentes, sur la nécessité de **la maîtrise de l'orthographe et la syntaxe**, jugée impérative pour des fonctions de rédaction dans le service public. Trop de copies montrent des lacunes à cet égard, ainsi que dans la **présentation générale des écrits** – y compris la ponctuation-, qui nuisent à la clarté des documents attendus d'agents de la fonction publique.

Par ailleurs, les retours des correcteurs montrent que des candidats pourtant de bon niveau, ont été pénalisés par des **problèmes de méthode**, notamment le non-respect des consignes données, par exemple concernant le format requis : *note administrative* pour le concours interne, nécessitant une analyse attentive de la mise en situation proposée (contextualisation); *note sur dossier à partir d'un cas pratique pour le concours externe*, nécessitant de répondre à la question posée avec un minimum de recul par rapport aux thèses présentées dans les textes, d'objectivité sur le sujet, de connaissances techniques. L'objectif de cette épreuve est d'identifier les candidats qui savent le mieux organiser leur réflexion, structurer un argumentaire et proposer des conclusions opérationnelles.

III-2 Epreuves orales d'admission.

Il est rappelé que l'entretien avec le jury a pour objet « *d'apprécier les aptitudes, la personnalité et les motivations du candidat ainsi que sa capacité à appréhender une situation concrète, le cas échéant sous forme de mise en situation* », à partir d'un « *exposé du candidat sur son expérience professionnelle* » pour le concours interne ; et à partir d'un « *exposé du candidat sur un texte court relatif à un sujet d'actualité ou de société comportant une ou deux questions* » pour le concours externe.

Lors de l'entretien oral, les membres du jury se sont attachés aux points suivants :

- **La qualité de l'exposé initial**, la structuration du propos, la maîtrise du temps (10mn) et l'élocution, mais aussi la capacité à mener une réflexion cohérente, claire et nuancée. Pour les candidats en interne, était attendue une mise en valeur de l'expérience professionnelle allant au-delà de l'exposé chronologique du parcours, pointant les expériences et compétences susceptibles d'être utilisées dans les fonctions brigüées. Pour les externes, l'exposé a été jugé sur la capacité à dégager les problématiques et les enjeux du texte proposé, en répondant à la question posée. Comme à l'écrit, les candidats devaient éviter les paraphrases, démontrer une capacité de réflexion personnelle et d'organisation du propos, ainsi qu'une bonne culture générale.

- **La motivation**. Le jury s'est attaché à apprécier la motivation des candidats à travers leur projet professionnel et leur connaissance des règles du service public et des missions du MEAE, ainsi que des fonctions confiées aux secrétaires de chancellerie, corps qu'ils souhaitent intégrer. Pour les candidats externes, le jury a vérifié, autant que possible, l'aptitude au changement et à la mobilité géographique et fonctionnelle, inhérente au métier de diplomate. Au titre du concours interne, le jury s'est attaché à identifier les évolutions de carrière souhaitées, la volonté de diversifier les spécialités et fonctions exercées et d'assumer des responsabilités nouvelles correspondant aux missions confiées aux secrétaires de chancellerie.

- **Les qualités interpersonnelles**. Le jury s'est efforcé d'évaluer l'esprit d'équipe et d'initiative, la capacité à s'organiser, à répondre aux pressions (du public, de la hiérarchie, des collaborateurs), le positionnement par rapport à autrui, notamment dans un environnement multiculturel. A cet effet, les candidats ont été soumis à des cas pratiques obligeant à concilier par exemple humanité et rigueur, loyauté et capacité de jugement, ou encore sensibilité interculturelle et respect des règles.

- **L'aptitude professionnelle et le potentiel**. Au-delà de l'adéquation du profil aux emplois confiés aux secrétaires de chancellerie, il s'agissait ici d'apprécier de façon dynamique les capacités à encadrer une équipe et à interagir dans une chaîne hiérarchique et avec des interlocuteurs extérieurs, d'évaluer le potentiel d'évolution au MEAE.

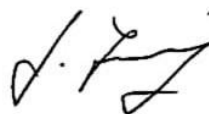
Pour un nombre non négligeable de candidats externes, **les missions du MEAE et leurs conditions d'exercice n'étaient pas toujours bien appréhendées.** Les éléments de base de l'organisation des relations internationales, de la coopération au développement, des règles de la diplomatie n'étaient pas toujours bien connus, par exemple s'agissant de l'Organisation des Nations Unies, de l'Europe, des Conventions de Vienne... Il est légitime d'attendre cela de candidats qui souhaitent intégrer le corps diplomatique et consulaire, de même qu'une connaissance minimale des grandes lignes de la politique étrangère française et de ses modalités de mise en œuvre, notamment à travers le MEAE et son réseau. D'autant plus que ces informations sont largement disponibles aujourd'hui sur internet.

Plus précisément, **les candidats auraient gagné à mieux s'informer sur les fonctions spécifiques confiées aux secrétaires de chancellerie**, tant en poste qu'à l'administration centrale, qu'il s'agisse des tâches de gestion (administration pratique du fonctionnement d'une ambassade ou d'un institut français, comptabilité, régie, ressources humaines...) ou des tâches relevant du consulaire dans ses deux principales dimensions – visas et administration de la communauté française (titres d'identité et de voyage, état civil, élections, nationalité, aides sociales et bourses scolaires, protection consulaire...). En effet, si les candidats en interne du MEAE connaissent les fonctions dévolues aux secrétaires de chancellerie, plusieurs candidats du concours externe (ou du concours interne, mais extérieurs au MEAE), n'avaient qu'une idée très vague des tâches et responsabilités concrètes qu'ils seraient amenés à exercer s'ils réussissaient le concours.

Là aussi, les informations sur les différents métiers de secrétaire de chancellerie et sur les problématiques consulaires sont accessibles à tous. Leur connaissance permettrait à certains candidats, dont la motivation première semblait être « d'entrer au quai d'Orsay », de se montrer plus convaincants lors de l'entretien oral. Le jury relève à cet égard que certains candidats n'ont pas rempli la page de renseignements supplémentaires de leur dossier, qui leur permet justement de préciser leurs motivations pour intégrer le corps des secrétaires de chancellerie.

Au total, ce concours a été aussi l'occasion, pour le jury, de découvrir des personnalités variées et motivées, au profil souvent dynamique et constructif, susceptibles de contribuer significativement à la bonne mise en œuvre de notre action extérieure.

Le Président du jury

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Lamy', written in a cursive style.

Jean LAMY